



# LE MINI-GUIDE DE L'ENSEIGNANT VACATAIRE

## e-Vac

**Le portail de recrutement en ligne des chargés d'enseignements vacataires et des agents temporaires vacataires**

### COMMENT ?

 Je suis sollicité(e) pour assurer des vacances d'enseignements. Je reçois un mail de la part de l'assistant(e) de formation m'invitant à remplir mon dossier administratif de recrutement avec les modalités de connexion.

 Je m'authentifie sur mon compte Passeport Dauphine, je renseigne mes informations personnelles, je télécharge les pièces justificatives, je sou mets mon dossier en ligne.

- *Je n'ai pas terminé ma saisie. Je l'enregistre et je la reprends plus tard.*
- *Je m'assure que les pièces justificatives téléchargées sont lisibles, ne dépassent pas 4Mo par document, et ne comportent pas de format modifiable (ex. Word)*
- *Je ne peux pas soumettre mon dossier si tous les champs obligatoires ne sont pas renseignés.*

### ET ENSUITE ?

- ✓ Mon dossier est traité par le département qui assure un contrôle des pièces justificatives.
- ✓ Mon dossier est incomplet ou non conforme : je reçois une notification par mail m'informant du motif de retour. Je dois alors me connecter à nouveau pour le compléter et le soumettre une deuxième fois.
- ✓ Mon dossier est complet, il est présenté au conseil d'administration en formation restreinte par la direction des ressources humaines. Je reçois une notification suivie de l'envoi de la copie de mon arrêté de nomination.
- ✓ Les départements peuvent désormais déclarer mes heures réalisées ainsi que les mouvements de paie correspondants. Le paiement est exécuté par la Direction Générale des Finances Publiques.

## MES CONTACTS



*Mon interlocuteur privilégié est l'assistante de formation qui a initié mon recrutement.*

*Son mail figure dans le premier mail que j'ai reçu m'invitant à compléter mon dossier.*

### ADMINISTRATIF

**Une question sur la complétude du dossier ?  
Je consulte la note d'information téléchargeable via la page d'accueil e-Vac.  
Sinon je contacte l'assistante de formation.**

### PEDAGOGIQUE

**Une question sur la gestion des cours, des horaires ou de salle ?  
Je contacte mon gestionnaire (ou assistante de formation).**

### TECHNIQUE

**En cas de difficultés d'authentification :  
[4444@dauphine.fr](mailto:4444@dauphine.fr)**

# RAPPELS

- ✓ **Les chargés d'enseignement vacataires** sont des personnalités choisies en raison de leur compétence dans les domaines scientifique, culturel ou professionnel, qui exercent, en dehors de leur activité de chargé d'enseignement, une activité professionnelle principale consistant : soit en la direction d'une entreprise, soit en une activité salariée d'au moins neuf cents heures de travail par an, soit en une activité non salariée à condition d'être assujetties à la contribution économique territoriale ou de justifier qu'elles ont retiré de l'exercice de leur profession des moyens d'existence réguliers depuis au moins trois ans.

→ *Leur service annuel est limité à 200 heures équivalent TD.*

- ✓ **Les agents temporaires vacataires** sont des personnes inscrites en vue de la préparation d'un diplôme du troisième cycle de l'enseignement supérieur ou des personnes bénéficiant d'une pension de retraite, d'une allocation de préretraite ou d'un congé de fin d'activité, à la condition d'avoir exercé au moment de la cessation de leurs fonctions une activité professionnelle principale extérieure à l'établissement

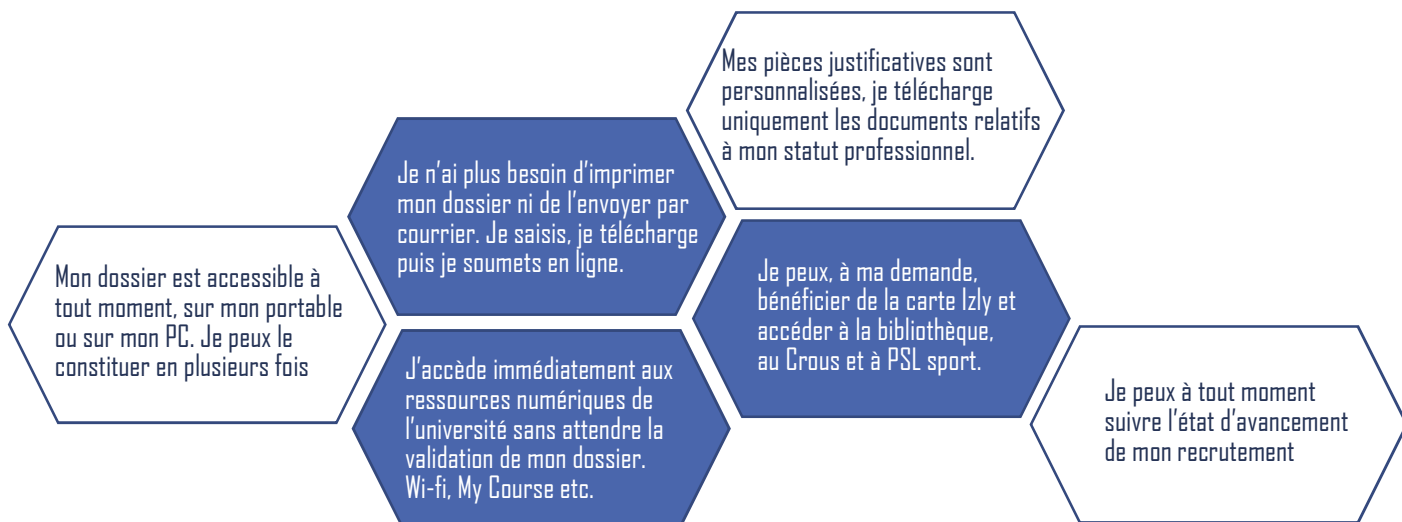
→ *Leur service ne peut au total excéder annuellement, dans un ou plusieurs établissements, 96 heures équivalent TD.*



**Je m'assure d'avoir toutes les conditions nécessaires au statut des enseignants vacataires et de soumettre mon dossier avant le début des cours**

*Décret 87-889 du 29 octobre 1987 modifié*

# LES AVANTAGES D'e-VAC



# INFORMATIONS PRATIQUES

## ✓ Accès au parking

→ Pour un accès ponctuel, le département de formation qui a recruté l'enseignant vacataire doit :

- Renseigner le formulaire de demande d'accès disponible sur l'intranet de Dauphine (Outils pratiques)
- Envoyer le formulaire renseigné à [shs@dauphine.psl.eu](mailto:shs@dauphine.psl.eu)

→ Pour un accès régulier, il doit :

- Se rapprocher du service de la sécurité. La demande doit être réalisée auprès de Amina Touati.

## ✓ La carte IZLY

La carte IZLY, délivrée à la demande du vacataire permet d'accéder à certains services :

- La bibliothèque
- Le CROUS en l'utilisant comme carte de paiement
- PSL sport